

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
Date de la convocation : 3 octobre 2017

N° 17.10.09.11

L'an deux mille dix-sept et le neuf du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, M. CASTELL, MME CAMBON, M. ROESCH, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MOURIES, M. MUNOZ, Mme PLAYS, Mme DAMAIS, Mme MACHERY, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS :

Mme MOULAOUÏ en faveur de M. ROQUES
Mme JULLIEN en faveur de M. BOUSQUEL
Mme PASDELOU en faveur de M. ROESCH
Mme PRIE en faveur de M. LARGUIER
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS
M. SELKE en faveur de M. MUNOZ

Finances communales

Pour une offre de garde « petite enfance » de qualité

CRECHE MUNICIPALE LE PETIT PRINCE
INSTALLATION DE CLIMATISEURS ET DE STORES

DEMANDE DE SUBVENTION

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HERAULT

Rapporteur : Monsieur Alain GREPINET

Monsieur Alain GREPINET, Conseiller délégué aux Finances, aux Affaires Militaires et au Contentieux, rapporteur, expose aux membres de l'assemblée que la crèche municipale, dont les surfaces vitrées



sont largement exposées au Sud et à l'Ouest, provoquent en période de fortes chaleurs d'importants inconforts thermiques pour les enfants accueillis et les personnels d'encadrement.

En effet, durant l'été, la température intérieure dans les pièces de vie et dans les dortoirs peut avoisiner 33°C. Pour résoudre ce problème récurrent, il a été décidé d'installer des climatiseurs dans les quatre (4) dortoirs et de faire limiter les apports calorifiques par rayonnement en posant des stores, des toiles d'ombrages, des films anti rayonnement...

L'ensemble de ces travaux représente un investissement de 24 843 € HT (soit 29 811 € TTC).

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, partenaire des collectivités dans le cadre de leurs politiques à l'attention de la petite enfance, est en mesure de soutenir ce projet, en accordant à la ville une subvention pouvant atteindre 80% du montant HT de l'opération, soit 19 874 €.

IL EST DONC PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention d'un montant pouvant aller jusqu'à 19 874 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault pour le financement des climatiseurs et des stores posés à la crèche municipale.

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur GREPINET à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 12.10.2017
et publication le 20.10.2017